



## **COMPTE RENDU**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du 22 juin 2018

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 22 juin 2018 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya.

**Étaient présents :** M. André IPERT Maire, M. Mario AMERIO 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Angèle VERAN Adjointe, M. Michel MASSEGLIA Adjoint, Mme Laurence FORESTIER Conseillère Municipale, Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale, Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale, M. Jean-Marie MINOTTO Conseiller Municipal, Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale, M. Michel BRAUN Conseiller Municipal, Mme Patricia BELTRA Conseillère Municipale, Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale, M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal (a quitté la séance à 19h35), Mme Danielle GASTALDI Conseillère Municipale.

**Étaient absents excusés :** M. Pippo OLIVERI donne procuration à M. André IPERT, Mme Renée GIORDANO donne procuration à Mme Angèle VERAN, Mme Sylvia GOSSMANN donne procuration à M. Michel BRAUN, c donne procuration à M. Jean-Marie MINOTTO, M. Joseph REY donne procuration à Mme Marie-Lou ALLAVENA, M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal donne procuration à Mme Danielle GASTALDI à partir de 19h35.

**Secrétaire de séance :** Mme Christelle ABIDOS

**Monsieur le Maire** remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par **Mme Christelle ABIDOS**, Conseillère Municipale.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions valant délibérations.

**Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.**

<b>1</b>	<b>06 avril 2018</b>	<b>Contrat d'entretien avec la Société SMADEC.</b>  Le contrat est établi avec la SARL SMADEC demeurant 29 avenue Princesse Grace à Monaco pour la location de toilettes, l'entretien de bacs à graisse et de fosses pour une durée d'un an.
<b>2</b>	<b>12 avril 2018</b>	<b>Autorisation de contracter un emprunt de 350 000 € avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'école maternelle.</b>  L'emprunt est contracté pour une durée de 360 mois.
<b>3</b>	<b>24 mai 2018</b>	<b>Convention de mise à disposition d'un local à l'association « Titre Provisoire » section Danse et « Dream Roya Zumba Fitness ».</b>  La convention est établie pour la mise à disposition d'un local pour stocker des costumes et des accessoires. La convention est établie pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.
<b>4</b>	<b>24 mai 2018</b>	<b>Convention de mise à disposition d'un local à l'association « La Boule Breilloise ».</b>  La convention est établie pour la mise à disposition d'un local pour entreposer du matériel, organiser des concours, jouer aux cartes. La convention est établie pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.
<b>5</b>	<b>24 mai 2018</b>	<b>Convention de mise à disposition d'un local à l'association « Tennis Club ».</b>  La convention est établie pour la mise à disposition d'un local pour entreposer du matériel et organiser des réunions. La convention est établie pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

6	25 mai 2018	<p><b>Contrat d'assistance technique pour les installations de la piscine.</b></p> <p>Le contrat de maintenance est établi avec la société TECHNO SAM située 23 boulevard Princesse Charlotte à Monaco pour l'assistance technique, l'entretien du matériel situé dans les locaux techniques de la piscine, le suivi du traitement de l'eau et le dépannage des installations.</p> <p>Le contrat est conclu pour une durée d'un an pour un montant de 1 500 € HT mensuel (4 mois du 15/05 au 15/09).</p>
7	08 juin 2018	<p><b>Convention de formation avec le Centre de formation SICTIAM pour 1 agent communal du service Pôle jeunesse.</b></p> <p>La convention est consentie pour la formation du 18 juin 2018 qui a pour thème « professionnalisation tout au long de la carrière – Civil Net Enfance – Montée pédagogique » pour un montant de 130,00 €.</p>

#### **Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 06 avril 2018.**

**Monsieur le Maire**, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 06 avril 2018.

**M. Michel BRAUN** demande que soit corrigée, à la page 12, la partie concernant l'Eco Musée :

« M. Michel BRAUN précise qu'il y a environ 5 000 visiteurs par an et que la subvention communale est importante car l'association doit faire face à la suppression des emplois aidés et à celle d'une subvention du *Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur* de 3 000 €. »

**Monsieur le Maire**, soumet aux membres le procès-verbal corrigé.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

N°	Objet	Page
1	Modification du montant des indemnités des élus.	4
2	PLU - Arbitrage pour un éventuel passage en commission départementale (CDPENAF*) avec l'intervention du Bureau d'Études « pb Consult »	5

3	Cessions de parcelles à la commune à l'euro symbolique	5
4	Mise à disposition des constructions, infrastructures et matériels nécessaires à l'exercice de la compétence « Eau et Assainissement » entre la CARF et la commune de Breil et transfert des emprunts, des subventions d'équipement transférables et des charges à étaler ayant servi à financer ces biens	6
5	Approbation de la nouvelle tarification et du nouveau mode de calcul de la taxe de séjour	6
6	Décision modificative au Budget Principal	7
7	Demande de subvention pour la rénovation des toilettes publiques	7
8	Demande de subvention au Parc du Mercantour pour la Miséricorde	7
9	Approbation du projet éducatif, du projet pédagogique et du règlement de fonctionnement de l'ALSH	8
10	Renouvellement de la convention unique du Centre de Gestion 06	8
11	Création de postes au tableau des effectifs	8
12	Informations diverses	8
13	Questions diverses	10

#### 1. **Modification du montant des indemnités des élus.**

**Monsieur le Maire** propose de reporter ce premier point de l'ordre du jour à une séance ultérieure en raison de l'absence des personnes concernées, Mme Renée GIORDANO et M. Abid BOUKHADRA.

**Mme Laurence FORESTIER** Conseillère Municipale demande des explications sur les modifications qui seront proposées.

**Monsieur le Maire** répond qu'en l'absence des élus concernés, ce point sera reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal et qu'il donnera le détail des modifications à ce moment-là.

**Mme Laurence FORESTIER** regrette que les informations ne soient pas transmises au cours de la réunion du Conseil Municipal pour plus de transparence.

**Monsieur le Maire** considère qu'il ne s'agit pas d'un problème de transparence mais d'honnêteté intellectuelle vis-à-vis des 2 personnes absentes.

**Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le report du point N°1 de l'ordre du jour.

**Vote** Pour : 15  
Contre : 1 (Laurence Forestier)  
Abstention : 3 (Joseph REY, Marie-Lou ALLAVENA, Jean-Pierre BEGHELLI)

2. **PLU - Arbitrage pour un éventuel passage en commission départementale (CDPENAF\*) avec l'intervention du Bureau d'Études « pb Consult ».**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Angèle VERAN** Adjointe déléguée à l'urbanisme, qui rappelle que suite au dépôt du 1<sup>er</sup> projet du PLU, approuvé par le Conseil Municipal, 7 points ont demandé une discussion avec les Services de l'État.

4 points ont reçu un accord de principe : Piène Haute, Piène Basse, Sanfurian et l'Aigara.

3 secteurs demandent un nouvel arbitrage du Conseil Municipal pour un éventuel passage en CDPENAF :

- 1) Hameau de Libre : Le projet d'extension initial a été jugé trop important, la population étant divisée sur ce sujet, un projet alternatif réduisant la zone U a été présenté.
- 2) Le Bourg de Breil sur Roya : les services de l'État ont jugé notre demande d'extension trop importante et ont demandé des justifications.  
Il a été défini la zone d'extension urbaine possible sans contestation des services de l'État et quelques unités foncières supplémentaires en discontinuité.
- 2) Agrandissement des bâtiments en Zone Ao (oliveraie) : le RNU restant sur sa position d'extension de 30% des bâtiments existants avec un maximum de 150m<sup>2</sup>, il a été proposé de maintenir notre 1<sup>ère</sup> demande, soit la possibilité de construire en fonction de la surface de l'unité foncière.

Tous ces points ont été présentés par le Cabinet « pb Consult » et le Conseil Municipal a validé le travail et la demande de la Commission d'Urbanisme.

3. **Cessions de parcelles à la commune à l'euro symbolique.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Angèle VERAN** qui propose que la commune fasse l'acquisition de plusieurs parcelles à l'euro symbolique :

- Parcelle E n° 62 « le castel » 3a 95ca et 1a 98ca, Parcelle E n° 200 Le village pour 60ca (dans le parking de la distillerie), appartenant à Mme DEVAYE BERSEGET Vanessa.

**Approuvé à l'unanimité**

- Parcelle E n° 62 (autre partie) et n° 61 « Le castel », appartenant à M. GROSSO Antoine.

**Approuvé à l'unanimité**

- Parcelle K n° 915 L'Isola pour 1a 19ca, appartenant à Mme SARTORE née CAVALLO Marguerite.

**Approuvé à l'unanimité**

- Parcelle E n° 25 La Ciappera pour 30ca, appartenant à M. VERAN Jean-Yves

**Pour : 18**

Mme Angèle VERAN ne participe pas au vote

4. **Mise à disposition des constructions, infrastructures et matériels nécessaires à l'exercice de la compétence « Eau et Assainissement » entre la CARF et la commune de Breil sur Roya et transfert des emprunts, des subventions d'équipement transférables et des charges à étaler ayant servi à financer ces biens.**

**Monsieur le Maire** explique que la prise des compétences « Eau potable et Assainissement » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 par la CARF entraîne de plein droit la mise à disposition gratuite de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice de ladite compétence ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui lui sont attachés.

Ce transfert ne constitue pas un transfert en pleine propriété, mais simplement la transmission des obligations et droits du propriétaire, hormis celui d'aliéner.

**Monsieur le Maire** propose au conseil Municipal de bien vouloir approuver la mise à disposition à la CARF des biens et moyens attachés à l'exercice de Breil sur Roya à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**Approuvé à l'unanimité**

5. **Approbation de la nouvelle tarification et du nouveau mode de calcul de la taxe de séjour.**

**Monsieur le Maire** explique que la commune est chargée de collecter la taxe de séjour au profit de l'Office de Tourisme Communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Une

nouvelle délibération généralisée à toutes les communes de la CARF doit être approuvée pour définir les tarifs et le mode de collecte de la taxe de séjour.

**Approuvé à l'unanimité**

**6. Décision modificative au Budget Principal.**

**Mme la Secrétaire Générale de Mairie** explique qu'il s'agit de titres antérieurs que la Trésorerie a demandé de régulariser pour un montant de 500,00 €.

**Approuvé à l'unanimité**

**7. Demande de subvention pour la rénovation des toilettes publiques.**

**Monsieur le Maire** présente le projet de création de nouvelles toilettes publiques qui seront intégrées au bâtiment de la mairie car la rénovation des WC existants s'avère très complexe (bâtiment classé, voute...) et coûteuse. Cet investissement, tout compris, pose et matériels, s'élève à 21 840,00 € HT.

**Monsieur le Maire** propose de demander les fonds de concours de la CARF à hauteur de 50 % pour financer le projet.

**Mme Danielle GASTALDI** Conseillère Municipale demande s'il n'y a pas d'autre revêtement que le bois et quelle est la durée de la garantie.

**Monsieur le Maire** répond que le revêtement bois est garantie 5 ans.

**Approuvé à l'unanimité**

**8. Demande de subvention au Parc du Mercantour pour la Miséricorde.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Michel BRAUN** Conseiller Municipal qui explique que dans le cadre de la campagne de sauvegarde, de réhabilitation et de valorisation du patrimoine, une subvention de 8 273,00€ est demandée au Parc National du Mercantour pour financer la création d'un escalier externe de secours, l'installation électrique et l'éclairage de la chapelle de la Miséricorde.

**Approuvé à l'unanimité**

9. **Approbation du projet éducatif, du projet pédagogique et du règlement de fonctionnement de l'ALSH.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Gisèle COTTALORDA** Conseillère Municipale qui présente le Règlement de fonctionnement de l'Accueil de Loisir sans Hébergement (ALSH) demandé par la CAF. Le projet éducatif et le projet pédagogique de la commune viennent compléter le Règlement de fonctionnement. Enfin, **Mme Gisèle COTTALORDA** présente la mise à jour du règlement des activités périscolaires (Restauration, garderie et transport).

**Approuvé à l'unanimité**

10. **Renouvellement de la convention unique du Centre de Gestion 06.**

Outre les missions obligatoires définies par l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 que le CDG06 assure de droit auprès d'eux, les collectivités et établissements publics affiliés peuvent bénéficier des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion.

**Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal de renouveler la convention unique d'offre de services proposée par le CDG06 pour l'accès aux missions facultatives assurées par cet établissement pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Approuvé à l'unanimité**

11. **Création de postes au tableau des effectifs.**

Suite à l'avancement de grade, pour l'année 2018, de 5 agents de la commune, il y a lieu de créer :

- 1 emploi d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 4 emplois d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Approuvé à l'unanimité**

12. **Informations diverses**

**Affaisement de la place Brancion :**

Lors d'une réunion tenue en mairie le 14 juin 2018 en présence de Madame la Sous-Préfète Nice-Montagne, du Directeur Adjoint de la DDTM\*, du Directeur Général Adjoint et du Directeur Général des Services Techniques de la CARF\*, il a été convenu

de rédiger un avant-projet opérationnel pour définir le dimensionnement du projet et un diagnostic immeuble par immeuble ainsi que pour la place Brancion.

Un cahier des charges devra être présenté dans un délai de 6 mois par la CARF qui assure l'assistance maîtrise d'ouvrage avec l'aide du service compétent de la DDTM.

Cette étude technique sera financée par l'État à hauteur de 50 % (fonds Barnier), le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et la CARF.

Au cours de l'année 2019, un maître d'œuvre sera désigné pour rédiger le dossier de consultation des entreprises (DCE) qui précède les appels d'offres.

Il faudra ensuite trouver les financements nécessaires à l'opération qui va se chiffrer à plusieurs millions d'euros.

**Monsieur le Maire** note que l'État s'engage enfin dans cette opération d'envergure.

#### **Passage à niveau 45 sur l'avenue de l'Authion :**

Ce passage à niveau étant considéré comme très dangereux, il devient impératif de le réaménager afin de protéger les piétons et les véhicules qui l'empruntent. Un travail est en cours avec les services du Département (SDA Menton-Roya-Bevera), la DDTM et la SNCF pour trouver la meilleure solution (radar, feu tricolore, agrandissement des trottoirs, passage en agglomération) et éviter la fermeture du passage à niveau. Une réunion en Préfecture est programmée le 27 juin 2018.

**Mme Laurence FORESTIER** demande si l'aménagement de la place de la gare est envisagé car la circulation est dense (piétons, bus, voitures) et accidentogène.

**Monsieur le Maire** répond que la priorité est donnée à l'aménagement du passage à niveau de l'avenue de l'Authion. Celui de la place de la gare sera étudié ultérieurement.

#### **Arrêté interdisant la circulation des poids-lourds de plus de 19 tonnes :**

La mairie a eu gain de cause en appel, la requête des entreprises de transport italiennes ayant été jugée irrecevable.

#### **Notre Dame du Mont :**

Les travaux du pilier sont en cours : l'embase a été faite, le pilier renforcé va être remis en place.

Les travaux de réfection de l'appentis de l'église de Piène Haute commenceront prochainement.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Angèle VERAN** qui informe que suite à la mise en vente au plus offrant d'un bien situé à Piène Basse Section N n° 1058 et 1059, deux offres ont été faites. L'offre la plus importante, de 13 000,00 €, a été retenue.

13. **Questions diverses.**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 21h05.

 André IPERT  
  
Maire de Breil sur Roya

CDPENAF : Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

CARF : Communauté d'Agglomération de la Riviera Française